

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
188^e année
2 février 2012
n° 5 / 7498^e
pages 273 à 344

/ Loi « anti-Perruche » : dispositif transitoire
(à propos de Civ. 1^{re}, 15 déc. 2011)

CHRONIQUE

Constitutionnalité et conventionnalité au regard des motifs
de la décision n° 2010-2 QPC du Conseil constitutionnel

> *Nicolas Maziau*

297

NOTE

La guerre des « trois » aura bien lieu !

> *Daniel Vigneau*

323

ÉDITO

273 Citoyenneté, indépendance et opulence : les trois mamelles de la justice *made in France...*,
Félix Rome

ACTUALITÉS

286 Violation du secret des affaires : création d'un délit

IN MEMORIAM

294 Maelly Cartier. Mort d'un grand maître

POINT DE VUE

295 Contribution pour l'aide juridique et droit des entreprises en difficulté, *Camille de Lajarte*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

301 **Chronique** : La renonciation unilatérale à la défaillance de la condition suspensive
dans les promesses de vente : à la recherche d'un équilibre contractuel, *Valérie Wittmann*

308 **Panorama** : Droits et libertés corporels, *Jean-Christophe Galloux et Hélène Gaumont-Prat*

327 **Notes** : Le Conseil constitutionnel, saisi comme juge ordinaire, est habilité à statuer directement
sur une QPC, *note sous Cons. const., 12 janv. 2012, Paul Cassia*

333 Etranger en simple situation irrégulière : il y a urgence à légiférer, *note sous CJUE 6 déc. 2011,*
Ghislain Poissonnier

337 Docteur en Droit sans droit (suite), *note sous Civ. 1^{re}, 6 oct. 2011, Yves Avril*

339 Remplacement de vignes âgées par le fermier : obligation d'entretien du bailleur ou amélioration
du fonds loué?, *note sous Civ. 3^e, 28 sept. 2011, Franck Roussel*

ENTRETIEN

344 Laurent Lévy et Christophe Lévy-Dières - Comparer n'est pas héberger

DA|LOZ

321205



9 1782993 1212059

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLEE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Commerce électronique: Cédric MANARA

Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Françoise ARRIAGADA (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Secrétaire d'édition: Patricia ANDRY (5284)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Mélanie WONG

Abonnements: Yvette NAY

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN

Abonnements: ventes@dalloz.fr

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)

Etranger: 464 € HT

Prix au numéro: 19,40 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Février 2012

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 000 98

Code APE 5811Z

TVA FR 69572195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval

« Recueil / Kiosque »

et un encart jeté

« Cahiers du Conseil constitutionnel »

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

273 Citoyenneté, indépendance
et opulence : les trois mamelles
de la justice made in France...



ACTUALITÉS

276

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement: domaine des mentions
manuscrites, *Com. 10 janv. 2012*

Concurrence-Distribution

Téléphonie mobile: épilogue de l'affaire
du « ciseau tarifaire », *Com. 17 janv. 2012*

Commission d'examen des pratiques
commerciales: composition élargie

Fonds de commerce et commerçants

Loyer déplaçonné: extension de la destination
du bail renouvelé, *Civ. 3^e, 18 janv. 2012*

Société et marché financier

Clause d'agrément: l'agrément doit être pur
et simple, *Com. 17 janv. 2012*

Valeurs mobilières non inscrites en compte:
constitutionnalité du régime

280

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente d'immeuble: nullité et réduction du prix
pour dol, *Civ. 3^e, 11 janv. 2012*

Recours des tiers payeurs: droit de préférence
de la victime, *Civ. 2^e, 13 janv. 2012*

Accident de la circulation: réparation du
préjudice d'établissement, *Civ. 2^e, 13 janv. 2012*

Famille-Personne-Succession

Indivision: nullité de la déclaration
de préemption, *Civ. 1^{re}, 18 janv. 2012*

Nationalité française: acquisition
par effet collectif, *Civ. 1^{re}, 18 janv. 2012*

Rapport successoral: exclusion
des règles de l'indivision, *Civ. 1^{re}, 18 janv. 2012*

Rapport successoral: preuve de l'intention
libérale, *Civ. 1^{re}, 18 janv. 2012*

Rapport successoral: preuve de l'intention
libérale et modalités du rapport,
Civ. 1^{re}, 18 janv. 2012

Rapport des avantages indirects: preuve
de l'intention libérale, *Civ. 1^{re}, 18 janv. 2012*

Conception in vitro: non-renvoi d'une QPC,
Civ. 1^{re}, 19 janv. 2012

284

DROIT IMMOBILIER

Bail

Délai de préavis réduit: locataire âgé
en mauvaise santé, *Civ. 3^e, 5 janv. 2012*

Construction-Urbanisme

Maison individuelle: devoir d'information
et de conseil du prêteur, *Civ. 3^e, 11 janv. 2012*

Copropriété

Syndic provisoire: ordonnance de taxe,
Civ. 3^e, 11 janv. 2012

286

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Violation du secret des affaires:
création d'un délit

Procédure pénale

Détention provisoire: précisions procédurales,
Crim. 6 déc. 2011

287

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Ethique du sport: adoption définitive de la loi
Maître de conférences associé: définition
de l'activité principale, *CE 23 déc. 2011*

Enfance: obligation de neutralité et laïcité
Charte de déontologie de la juridiction
administrative

Cadre réglementaire pour les groupements
d'intérêt public
Code forestier: ordonnance de recodification

Fiscalité

Droit de communication de l'administration
des douanes: constitutionnalité

289

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Temps de pause: rémunération,
Crim. 22 nov. 2011

Dispositifs de contrôle des salariés:
conditions de licéité, *Soc. 10 janv. 2012*

Transfert d'entité: justification d'une inégalité
de traitement, *Soc. 11 janv. 2012*

Défense de l'emploi: intérêt à agir
d'un syndicat, *Soc. 10 janv. 2012*

Boudes d'oreilles masculines: discrimination,
Soc. 11 janv. 2012

Discrimination syndicale: évolution de carrière,
Soc. 11 janv. 2012

Expression syndicale: égalité de traitement
dans la diffusion, *Soc. 11 janv. 2012*

Sécurité sociale

Retraite complémentaire: diversité des régimes
et égalité de traitement, *Soc. 11 janv. 2012*

Droits à pension de retraite: formation
au grand séminaire, *Civ. 2^e, 20 janv. 2012*

292

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

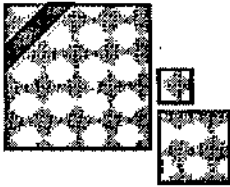
Procédure civile

Résolution des différends: simplification
du recours amiable

Discipline des notaires: inconstitutionnalité
partielle

Voie d'exécution

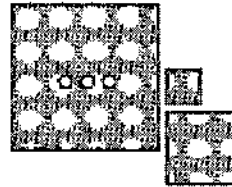
Suspension des poursuites en faveur
des rapatriés: inconstitutionnalité



IN MEMORIAM

294

Maelly Cartier
Mort d'un grand maître



POINT DE VUE

295

Contribution pour l'aide juridique
et droit des entreprises en difficulté
par Camille de Lajarte



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

297

Constitutionnalité et conventionnalité au regard
des motifs de la décision n° 2010-2 QPC
du Conseil constitutionnel
par Nicolas Maziau

301

La renonciation unilatérale à la défaillance de la
condition suspensive dans les promesses de vente :
à la recherche d'un équilibre contractuel
par Valérie Wittmann

PANORAMA

308

Droits et libertés corporels
par Jean-Christophe Galloux
et Hélène Gaumont-Prat

NOTES

323

La guerre des « trois » aura bien lieu!
A propos de l'application dans le temps du dispositif
législatif « anti-Perruche », note sous Civ. 1^{re}, 15 déc. 2011
par Daniel Vigneau

327

Le Conseil constitutionnel, saisi comme juge ordinaire,
est habilité à statuer directement sur une QPC,
note sous Cons. const., 12 janv. 2012
par Paul Cassia

333

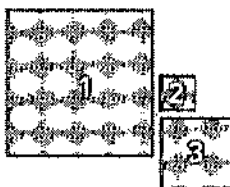
Etranger en simple situation irrégulière: il y a urgence
à légiférer, note sous CJUE 6 déc. 2011
par Ghislain Poissonnier

337

Docteur en Droit sans droit (suite),
note sous Civ. 1^{re}, 6 oct. 2011
par Yves Avril

339

Remplacement de vignes âgées par le fermier: obligation
d'entretien du bailleur ou amélioration du fonds loué?,
note sous Civ. 3^e, 28 sept. 2011
par Franck Roussel



ENTRETIEN

344

Laurent Lévy et Christophe Lévy-Dières - Comparer n'est pas héberger

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).